Gazette de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 93 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 4 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi de suite, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 466 Bagatelle.
3 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Joel H. Wolfe vs Philip Thompson.
—No 11,834.—

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, dixième jour de mars 1891, à midi, au local No 205 rue Hallidaux, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison, une (1) barouche, un (1) buggy, lot de harnais, quatre (4) chevaux et la propriété saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

ROBERT M. MARSHALL DES ETATS-UNIS, }
Nouvelle-Orléans, 27me jour de février 1891. }
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
27 fév—27—4 9 10 mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Daniel S. Dewees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,293.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sidney Bishop, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
4 mars—4 8 13

Succession de Célestine Gémels, veuve Joseph Montat du Fossat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,249—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Célestine Soulat du Fossat, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
3 mars—3 8 13

Succession de Joseph Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,270—Division E.—Attendu que Mme Julia Henry, veuve de feu John Henry, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu John Henry, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
26 fév—28—3 7 mars

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,735.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bertha B. Levy, intrice et comme tel administratrix de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
28 fév—28—mars 5 8

Succession de Mme Mary J. Painte, femme de Manuel Painte.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,259.—Division D.—Attendu que Manuel Painte a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J. Painte, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
27 fév—27—4 8 mars

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,792—Division E.—Attendu que Mlle Caroline H. Curtius a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herman Curtius, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
27 fév—mars 4 8

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, dixième jour de mars 1891, à midi, au local No 205 rue Hallidaux, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison, une (1) barouche, un (1) buggy, lot de harnais, quatre (4) chevaux et la propriété saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

ROBERT M. MARSHALL DES ETATS-UNIS, }
Nouvelle-Orléans, 27me jour de février 1891. }
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
27 fév—27—4 9 10 mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Hick vs ses créanciers.—Les créanciers de Louis C. Hick, insolvable, sont par le présent convoqués et tenus pardevant Edmond Dommange, notaire, en son office, No 1,158 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite insolvable, donner un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Hick vs ses créanciers.—Les créanciers de Louis C. Hick, insolvable, sont par le présent convoqués et tenus pardevant Edmond Dommange, notaire, en son office, No 1,158 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite insolvable, donner un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
27 fév—27—4 8 mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,293.—Division D.—Attendu que Mme Sidney Bishop a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu Mme Mary J. Painte, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
27 fév—27—4 8 mars

Succession de Daniel S. Dewees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,293—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sidney Bishop, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
4 mars—4 8 13

Succession de Celestine Gémels, veuve Joseph Montat du Fossat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,249—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Célestine Soulat du Fossat, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
3 mars—3 8 13

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,792—Division E.—Attendu que Mlle Caroline H. Curtius a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herman Curtius, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
27 fév—mars 4 8

Succession de M. N. Stebrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 30,977—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Maria Siebrecht, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués, conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
27 fév—27—4 8 mars

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,270—Division E.—Attendu que Mme Julia Henry, veuve de feu John Henry, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu John Henry, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
26 fév—28—3 7 mars

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,735.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bertha B. Levy, intrice et comme tel administratrix de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
28 fév—28—mars 5 8

Succession de Mme Mary J. Painte, femme de Manuel Painte.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,259.—Division D.—Attendu que Manuel Painte a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J. Painte, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
27 fév—mars 4 8

Succession de William C. Watkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,851.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. Vorhies, notaire, nommé commissaire, le 3 mars 1891, à 11 heures A. M., que F. B Thomas, Esq., soit nommé curateur pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE pour la paroisse d'Orléans.
C. Nelson Bemiss vs
Bruce Sombre et al.
Le présent est pour le prochain compte par la Cour de [illegible] des créanciers et [illegible] des dits créanciers a été convoquée [illegible] MARDI, dans [illegible] Mme Decrue, en [illegible] Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession et à toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de [illegible] soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Hick vs ses créanciers.—Les créanciers de Louis C. Hick, insolvable, sont par le présent convoqués et tenus pardevant Edmond Dommange, notaire, en son office, No 1,158 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite insolvable, donner un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,294.—Gustave Schleisinger [individuellement] vs Gustave Schleisinger & Co et al.—Attendu que Gustave Schleisinger, individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schleisinger & Co, et de la dite raison sociale a fait cession de tous ses biens bénéfices de leurs créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée pardevant M. Voorhies, notaire, le MARDI, commençant JEUDI, 5 mars 1891, à 11 heures A. M, que F. B Thomas, Esq., soit nommé curateur pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et les biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE pour la paroisse d'Orléans.
C. Nelson Bemiss vs
Bruce Sombre et al.
Le présent est pour le prochain compte par la Cour de [illegible] des créanciers et [illegible] des dits créanciers a été convoquée [illegible] MARDI, dans [illegible] Mme Decrue, en [illegible] Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires de la dite succession et à toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du défendeur soient suspendues, et que Geo. C. Lemann, Esq., soit nommé curateur pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,294.—Gustave Schleisinger [individuellement] vs Gustave Schleisinger & Co et al.—Attendu que Gustave Schleisinger & Co, et de la dite raison sociale a fait cession de tous ses biens bénéfices de leurs créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée pardevant M. Voorhies, notaire, le MARDI, commençant JEUDI, 5 mars 1891, à 11 heures A. M, que F. B Thomas, Esq., soit nommé curateur pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et les biens de [illegible] soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Hick vs ses créanciers.—Les créanciers de Louis C. Hick, insolvable, sont par le présent convoqués et tenus pardevant Edmond Dommange, notaire, en son office, No 1,158 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite insolvable, donner un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 19

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,274.—Succession de Louis C. Nick, insolvable.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession que la première assemblée des créanciers aura lieu au bureau de Edmond Dommange, notaire, en cette ville, le JEUDI, 12me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur le dit insolvable, élire un syndic et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Hick vs ses créanciers.—Les créanciers de Louis C. Hick, insolvable, sont par le présent convoqués et tenus pardevant Edmond Dommange, notaire, en son office, No 1,158 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite insolvable, donner un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 19

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 3 MARS—CLASSE No 151
Tirage de 4 heures P. M.

36	11	33	67	52	37	74	1	71	40	51	47	16	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les locaux de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 3 mars 1891.—4 heures P. M.
A. A. HONORÉE, U. S. A.
W. P. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et en franchise à été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages mensuels d'un seul dixième ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Remontez depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous soussignés, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous notre contrôle exclusif, sont faits avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, aussi nous joignons la fac-simile de nos signatures.

Gl. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banquiers paieront tous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos guichets.

H. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT:
$300,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, sont	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$500, sont	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, sont	99,900
999 Lots de	$100,	99,900
2,134 Lots se montant à		$1,054 600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour Du clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ FRACTIONS.

Sur lesquel'on nous paiera comme bon le fais et nous paierons à votre frais d'express ou poste BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Courrier ayant passé aux bien-aimés service de la malle à votre ville, Loterie, rue Carondelet, correspondez à l'Express pour réponse à nos correspondances et prenez vos listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient remplacé la Board of Commissioners Hamilton d'Etat. Les autorités locales ne peuvent moins continuer à livrer toutes nos correspondances à MM. Voorhies, notaire, et Bankers, jusqu'à ce ni les uns ni les autres ne fassent pas parvenir les lettres INNER-DISTRERE à ses adresses.

Les lettres adressées aux Lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais pour eux.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a été confirmée par la Convention de 1879, et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, qui en contient inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, personne ne viendra vous ennuyer avec ce contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1893.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, le vote sur la Loterie pour ses bienfaiteurs de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONSTITUTION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec des signatures de fac-simile, il est impossible à aucun contrefacteur à parer la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres « talent public » aient été donnés au public. Les signatures de ces nouveaux président, Paul Conrad.

Il y a tant de syndicats intéressés et malhonnêtes dans les Loteries, que le public ne peut être trop sur ses gardes. Ne vous laissez pas tromper par le bas-chemin de nos signatures.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT:
$300,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, sont	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$500, sont	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, sont	99,900
999 Lots de	$100,	99,900
2,134 Lots se montant à		$1,054 600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour Du clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ FRACTIONS.

Sur lesquel'on nous paiera comme bon le fais et nous paierons à votre frais d'express ou poste BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente imperissable sur le shérif civil de propriétés de valeur dans les Deuxième, Troisième et Sixième Districts, situés dans le carré d'îlot borné par les rues St-Charles, Washington, Camery et Prytania.

Le 8me lot de 46 rue Dauphine.

La propriété au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, carré d'îlot borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'îlot borné par les rues Conti, Constance, Bagnet et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'îlot borné par les rues Magazine, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane,

Ce magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magazine et Jackson, dans le carré d'îlot borné par les rues Camp et Josephine.

Aussi une propriété dans le carré d'îlot borné par les rues Camp et Septième. Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et situées dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse.

John F. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans la Première District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme faisant partie de la Louisiane, et mesurant quatre vingt dix-neuf pieds de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

Les dita lots désignés comme lots Nos 10, 11 et 12 et mesurent chacun trente-deux pieds quatre pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses sur le lot No 10 consistant du joli cottage No 159 avenue de la Louisiane.

Le lot No 11 ayant seulement un petit hangar.

Les bâtisses sur le lot No 12 consistant du cottage désirable à un étage, avec bâtisses dans le fond à deux étages, etc., No 161 avenue de la Louisiane.

7e Trois certains terrains situés dans la Sixième District de cette ville, carré d'îlot borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Magazine, Magasins, Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurant comme suit: le terrain 4, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins, et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent soixante pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magasins, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magasins.

Ces propriétés seront vendues conformément aux mesures données sur les plans devant être exposés à la Bourse et devant être entièrement expliquées par le shérif au moment de la mise en vente.

8e Deux terrains, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Magasins, Jackson Camp et Josephine, mesurant chacun trente pieds de façade sur la dite rue Camp et donnant à la profondeur de 70 pieds entre lignes parallèles.

Le terrain No 4, soixante quatorze pieds de façade rue Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Ces terrains sont vendus subjects à un droit de passage de 6 pieds de large, pour l'usage des propriétés voisines.

Les améliorations consistant de ces six cottages désirables connus comme Nos 123, 125, 127, 129, 131 et 133 avenue de la Louisiane.

9e Deux certains terrains situés dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 17 et 18 au plan officiel du secrétaire, chacun, trente deux pieds de façade rue Magasins, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de cette grande bâtisse en bois à deux étages connue comme Nos 908 et 908 1/2 rue Magasins.

8e Trois certaines terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Magasins, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane, et mesurant quatre vingt dix-neuf pieds de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

Les dita lots désignés comme lots Nos 10, 11 et 12 et mesurent chacun trente-deux pieds quatre pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses sur le lot No 10 consistant du joli cottage No 159 avenue de la Louisiane.

Le lot No 11 ayant seulement un petit hangar.

Les bâtisses sur le lot No 12 consistant du cottage désirable à un étage, avec bâtisses dans le fond à deux étages, etc., No 161 avenue de la Louisiane.

7e Trois certains terrains situés dans la Sixième District de cette ville, carré d'îlot borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Magasins, Camp, Toledano et Josephine, et désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurant comme suit: le terrain 4, trente-deux pieds de façade rue Magasins, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins, et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magasins, sur cent soixante pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magasins, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magasins.

Ces propriétés seront vendues conformément aux mesures données sur les plans devant être exposés à la Bourse et devant être entièrement expliquées par le shérif au moment de la mise en vente.

9e Deux terrains, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Magasins, Jackson Camp et Josephine, mesurant chacun trente pieds de façade sur la dite rue Camp et donnant à la profondeur de 70 pieds entre lignes parallèles.

Le terrain No 4, soixante quatorze pieds de façade rue Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Ces terrains sont vendus subjects à un droit de passage de 6 pieds de large, pour l'usage des propriétés voisines.

Les améliorations consistant de ces six cottages désirables connus comme Nos 123, 125, 127, 129, 131 et 133 avenue de la Louisiane.

10e Deux certains terrains situés dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 17 et 18 au plan officiel du secrétaire, chacun, trente deux pieds de façade rue Magasins, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de cette grande bâtisse en bois à deux étages connue comme Nos 908 et 908 1/2 rue Magasins.

6e Trois certaines terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Magasins, Camp, Toledano et Josephine, et désignés par les Nos 17, 18 et 19 au plan officiel du secrétaire, chacun, trente deux pieds de façade rue Magasins, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et un ligne de façade rue Camery, sur cent pieds de profondeur.

Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et demi de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Camery.

Le terrain 42 forme le coin des rues Camery et Prytania, et mesure trente pieds, neuf pouces et deux lignes de façade rue Camery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytania.

Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue de façade à l'avenue Washington et de la rue Washington et de la rue Camery, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, et les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, et les terrains 46 et 47 mesurent chacun, trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent p